Image not found or type unknown

Quelle sont les conséquences pour vol ?

Par **Hebert maxence**, le **09/08/2018** à **17:01**

Bonjour,

Il y a quelques jours je me suis fait prendre pour vol, par les vigiles d'Auchan, pour une valeur de 13 €. Ils m'ont conduit dans une salle, à l'isolement, ont pris mon identité, ont appelé la police et ont rempli un papier que j'ai dû signer car je suis majeur de peu. Ensuite, je suis parti, les gérants on dit que le magasin allait porter plainte.

J'aimerai savoir quelles sont les peines que je risque sachant que je n'ai jamais eu de problème avant avec la police et que je n'ai vraiment pas envie d'en avoir ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **09/08/2018** à **18:54**

Bonjour
On se fait toujours prendre un jour...
Si dépôt de plainte (nécessaire pour limiter les vols à l'étalage), vous risquez selon le juge, amende, rappel à la loi, Travail d'Intérêt Général...et vous serez malheureusement fiché (peines plus graves en cas de récidive).

Par **Hebert maxence**, le **09/08/2018** à **19:33**

Fiché veux dire ouverture d'un casier ?

Par **Visiteur**, le **09/08/2018** à **22:26**

Oui, sauf si le juge décide la non inscription, que votre avocat pourra soliciter. Mais avant cela, il faudrait être certain que vous passerz devant un juge.

Par **Hebert maxence**, le **10/08/2018** à **01:06**

D’accord, merci, mais je peux être seulement convoqué à la gendarmerie non ? ou voire, pas du tout, ce qui me semble presque impossible.

Par **Hebert maxence**, le **15/08/2018** à **00:45**

D’accord merci mais je peux être seulement convoquer à la gendarmerie non ? Ou voir pas du tout ce qui me semble presque impossible

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés